

COMMUNE D'ÉGRISSELLES-LE-BOCAGE

Séance du Conseil Municipal

du 19/03/2021

Les membres du Conseil Municipal d'Égriselles-le-Bocage, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle des Fêtes communale, 3 place de l'Eglise, sous la présidence de Monsieur DESCHAMPS Christian, Maire.

Sont Présents : Tous les Conseillers Municipaux, sauf M. BRISSOT Christophe et Mme TOMACHOW Virginie absents excusés, ayant donné pouvoir respectivement à M. CANET Claude et à Mme DEY Marie-Line.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut normalement délibérer.

Secrétaire de séance : M. COUVIGNOU Rémi

Lecture du procès-verbal de la réunion du 12 février 2021 : Sans observation.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée un moment de recueillement à l'intention de Brice CHARPENTIER, Conseiller Municipal, récemment disparu.

Monsieur le Maire informe de la suppression de différents points à l'ordre du jour par manque d'éléments :

Location logement étudiant / Bureau :

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil que lors du réaménagement des cabinets de médecins du 4 Grande Rue, il a été prévu l'aménagement d'un appartement type F1 pour l'accueil éventuel d'étudiant/Stagiaire dans le secteur médical. Etude de la possibilité d'inclure ce logement dans les baux du médecin et des infirmières pour qu'ils puissent en disposer pour leurs stagiaires. Il indique qu'une demande d'une sophrologue de disposer d'un bureau est également en cours d'étude. Ces deux points seront vus lors d'une prochaine réunion.

Taux d'imposition :

La Commune n'a pas encore reçu l'Etat de notification des taux d'imposition des taxes directes locales n°1259, les taux d'imposition seront fixés lors de la prochaine réunion.

Aide financière :

Les personnes ayant fait cette demande n'ont pas apporté les éléments nécessaires à l'étude de leur dossier.

1 – FINANCES LOCALES

1.1 – Décisions budgétaires

Délibération n° DA2021/7.1/01 – Vote du compte administratif 2020

Budget Assainissement

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur CANET Claude délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur DESCHAMPS Christian Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		109 917.24		120 612.35		230 529.59
Opérations de l'exercice	41 430.19	43 627.79	3 122.13	21 349.88	44 552.32	64 977.67
TOTAUX	41 430.19	153 545.03	3 122.13	141 962.23	44 552.32	295 507.26
Résultats de clôture		112 114.84		138 840.10		250 954.94
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		112 114.84		138 840.10		250 954.94
RESULTATS DEFINITIFS		112 114.84		138 840.10		250 954.94

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

5° Ont signé au registre des Délibérations : M. CANET, M. COUVIGNOU, M. DERNY, M. DESANLIS, Mme DEY, Mme DOUBLET, Mme FOUCHY, Mme NOUYGUES, Mme RANAIVOSON, Mme RECOURCE, M. VALENTIN.

Voté à l'unanimité

Délibération n° DC2021/7.1/02 – Vote du compte administratif 2020

Budget Commune

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur CANET Claude délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur DESCHAMPS Christian Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		930 142.66	51 931.37			998 804.46
Opérations de l'exercice	746 904.81	978 232.86	186 221.54	284 534.37	1 115 034.01	1 173 072.84
TOTAUX	746 904.81	1 908 375.52	241 882.91	284 534.37	1 115 034.01	2 171 877.30
Résultats de clôture		1 161 470.71		42 651.46		1 204 122.17
Restes à réaliser			3 730.00		3 730	
TOTAUX CUMULES		1 161 470.71	3 730.00	42 651.46	3730	1 204 122.17
RESULTATS DEFINITIFS		1 161 470.71		38 921.46		1 200 392.17

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

5° Ont signé au registre des Délibérations : M. CANET, M. COUVIGNOU, M. DERNY, M. DESANLIS, Mme DEY, Mme DOUBLET, Mme FOUCHY, Mme NOUYGUES, Mme RANAIVOSON, Mme RECOURCE, M. VALENTIN.

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les comptes sont exacts

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Voté à l'unanimité

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les comptes sont exacts

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Voté à l'unanimité

Délibération n° DA2021/7.1/03 – Reprise des résultats 2020

Budget Assainissement

Monsieur le Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal les résultats obtenus sur l'exercice 2020 sur le budget Assainissement :

Section d'exploitation :

Résultat de l'exercice (excédent)	de	2 197.60 €
Excédent reporté	de	109 917.24 €
Soit excédent cumulé	de	112 114.84 €

Section d'investissement :

Résultat de l'exercice (excédent)	de	18 227.75 €
Excédent reporté	de	120 612.35 €
Soit un excédent cumulé	de	138 840.10 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité,

DE REPRENDRE un excédent de **112 114.84 €** en section d'exploitation et un excédent de **138 840.10 €** en section d'investissement.

Voté à l'unanimité

Délibération n° DC2021/7.1/03 – Affectation et reprise des résultats 2020

Budget Commune

Monsieur le Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal les résultats obtenus sur l'exercice 2019 :

Section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice (excédent)	de	231 328.05 €
Excédent reporté	de	930 142.66 €
Soit excédent cumulé	de	1 161 470.71 €

Section d'investissement :

Résultat de l'exercice (excédent)	de	98 312.83 €
Déficit reporté	de	51 931.37 €
Soit excédent final	de	46 381.46 €

Des restes à réaliser en dépenses d'investissement pour **3730 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité,

D'AFFECTER la somme de **50 400 €** de l'excédent de fonctionnement en section d'investissement,
DE REPRENDRE un excédent de **1 111 070.71 €** en section de fonctionnement.
DE REPRENDRE un excédent de **46 381.46 €** en section d'Investissement.

DE REPRENDRE les restes à réaliser pour un montant de 3730 € en dépenses d'investissement.

Voté à l'unanimité

Délibération n° DA2021/7.1/04 – Vote du Budget Primitif 2021 **Budget Assainissement**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le budget primitif Assainissement 2021

qui s'équilibre de la façon suivante :

Section d'exploitation : total de recettes et de dépenses de 155 679 €

Section d'Investissement : total de recettes et de dépenses de 160 183 €

Voté à l'unanimité

Délibération n° DC2021/7.1/04 – Vote du Budget Primitif 2021 **Budget Commune**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le budget primitif Commune 2021

qui s'équilibre de la façon suivante :

Section de fonctionnement : total de recettes et de dépenses de 1 976 340 €

Section d'Investissement : total de recettes et de dépenses de 200 230 €

Voté à l'unanimité

1.2 – Subventions

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil deux demandes de subvention ; une de l'association de Tennis de Table de Domats qui compte un adhérent habitant la Commune et une demande de l'ADIL : Agence départementale d'information sur le logement de l'Yonne.

Délibération n° DC2021/7.5/02 – Subventions Communales 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE les subventions communales suivantes :

ADIL 89 (Auxerre)	195 €
L'ASDIT (Domats)	50 €

Soit un total de 245 €

(les crédits sont ouverts à l'article 6574 du budget primitif 2021)

Voté à l'unanimité

Monsieur le Maire informe le Conseil que suite au dépôt du dossier de demande de DETR concernant les travaux d'aménagement pour l'accessibilité de l'Eglise, il est utile de prendre une délibération récapitulative indiquant le projet retenu, le coût estimatif global ainsi que le plan de financement :

Délibération n° DC2021/7.5/03 – Subvention DETR – Accessibilité Eglise

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ARRETE le projet de mise en accessibilité de l'Eglise à l'aménagement d'une rampe et d'une place de parking PMR (personne à mobilité réduite) côté droit et à la construction d'une symétrie de barrière côté gauche pour une meilleure harmonisation ;

ARRETE le coût estimatif global des travaux à 26 800 € HT ;

FIXE le plan de financement comme suit :

26 800 €	montant prévisionnel des travaux
10 720 €	Subvention DETR (40 %)
16 080 €	Autofinancement (60 %)

AUTORISE le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR.

Voté à l'unanimité

1.3 – Participations

Délibération n° DC2021/7.6/02 – Contributions communales 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DETAILLE les intitulés des organismes de regroupement dont les contributions seront prévues au budget primitif Commune 2021 :

A l'article 65541 (D/F – Compensation charges territoriales) :

SIVOS CESV (Egriselles le Bocage)	=	180 000 €
SIVU Fourrière du Sénonais (Nailly)	=	1 300 €
Syndicat transports scolaires (Nailly)	=	1 700 €
TOTAL	=	183 000 €

A l'article 65548 (D/F – Autres contributions) :

COSEC (Sivom du Gâtinais)	=	56 000 €
---------------------------	---	----------

Voté à l'unanimité

2 – INFORMATIONS DU MAIRE

2.1 – Maison France Services / Agence postale

Monsieur le Maire informe que le dossier pour l'installation d'une Maison France Services est toujours en-cours mais que celui-ci prend du temps. La Communauté de Communes est en attente d'informations sur la labellisation. Il indique également que l'interlocuteur à la préfecture est parti en retraite et que le remplaçant n'est pour le moment pas joignable. Il précise cependant que le transfert du bureau de l'agence postale dans l'ancien secrétariat devient indispensable, le bureau actuel est trop exigü. De plus la création du nouveau bureau du SIVOS dans son prolongement est difficile d'accès. Il propose au Conseil que la Commune engage les travaux pour la mise en place de ce nouveau bureau (cloison et électricité). Le Conseil Municipal est favorable au déplacement de l'agence postale dès que possible.

3 – QUESTIONS DIVERSES

3.1 – Mutuelle de Santé

Suite au résultat plutôt positif de l'enquête réalisée auprès des habitants de la commune concernant la mise en place d'une mutuelle complémentaire négociée, Mesdames DOUBLET et FOUCHY ont rencontré le référent de l'Association ACTION. Pour la suite de la procédure, il sera nécessaire d'organiser une réunion avec le Conseil Municipal et ce référent, puis une réunion publique afin d'expliquer le projet et répondre aux questions de chacun. Au vu des conditions sanitaires actuelles, le projet est mis en attente. Ces réunions seront organisées dès que cela sera possible.

Séance levée à 22h40.

Le Maire, Christian Deschamps.



A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Christian Deschamps', written over the official seal.

